



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation et tour de table.....	2
1.1 Club de Fos-sur-Mer.....	2
1.2 Club de Boulouris.....	2
1.3 Club de Cannes (CCCC).....	2
1.4 Club de Velaux (Atelier Cinéma Passion).....	3
1.5 Club de Marseille (Ciné-Travelling).....	3
1.6 Club de Nîmes (Algéociné).....	3
1.7 Club de Salon (ACC Craponne).....	3
1.8 Club de Nîmes (Vidéo Energies).....	3
1.9 Club de Ventabren (Les amis du Festival Courts dans le Vent).....	3
2. Attentes des clubs.....	4
2.1 Site Internet.....	4
2.2 Assurances.....	4
2.3 Aide aux demandes de subventions.....	4
2.4 Formation.....	4
2.5 Interprétation des statuts et/ou du Règlement intérieur.....	5
2.6 Demi tarif pour les jeunes.....	5
2.7 Aide pour les petits clubs.....	5
2.8 Aide pour les organisations de festival.....	5
2.9 Atout-Sud.....	5
2.10 Attentes diverses.....	6
2.11 DVD du National et du Régional.....	7
3. Point financier.....	7
4. Attentes des Administrateurs.....	7
4.1 Participation et réactivité des clubs.....	7
4.2 Favoriser les adhésions.....	7
5. Actions décidées.....	8
5.1 Formation.....	8
5.2 Nouvelles adhésions.....	8
5.4 Frais de déplacement.....	8
5.3 Abandon de frais.....	9
5.5 Festival de la créativité du CCCC de Cannes.....	9
5.6 Atout Sud.....	9
5.7 Assurance.....	9
6. Fin de la réunion.....	9
Actions induites.....	10
6.1 Stage « Etalonnage ».....	10
6.2 Diaporamas.....	10
6.3 Adobe.....	10
6.4 Modification du RI.....	10



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

Etaient présents :

Claude Kies (Fos-sur-Mer), Jean-Baptiste Miquel (Boulouris), Jean-Pierre Droillard (Cannes), Daniel Caracci (Velaux), Guy Lombardi (Marseille), Jean Luce (Nîmes), Georges Culpin (Algeo), Alain Hasenpouf (Algeo), Guy Capuano (Salon), Jeanne Glass (Salon), Alain Boyer (Ventabren)

Absents excusés :

Albert Peiffer (UAICF Sète), Antoine Paoli (Montpellier), Gérard Mongini (Mougins), Michaël Snurawa (Apt Vidéo), Janou et Laurent Becker (Velaux), Alexandra Gazzano (La Marelle).

Le président Alain Boyer ouvre la séance en précisant qu'il s'agit du 1er CA nouvelle formule, adopté lors de la dernière AG, avec la présence des présidents de clubs en tant que membres de droit. Cela n'est pas une obligation car il y a possibilité de déléguer. Les adhérents en association de fait sont invités.

L'ordre du jour principal est de connaître et recueillir les attentes des clubs, et également de préciser les attentes du bureau du CA.

***NDLR** : Différents sujets ont été abordés au cours des différentes interventions pendant la présentation, le tour de table et les attentes. Afin de faciliter la lecture du compte-rendu, les interventions ont été regroupées dans les différents thèmes abordés, sans respecter l'ordre chronologique, ce qui permet d'en avoir une vue d'ensemble.*

1. PRÉSENTATION ET TOUR DE TABLE

L'ordre de présentation a été fait dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la gauche du président Alain Boyer.

1.1 Club de Fos-sur-Mer

Claude Kies, trésorier de l'UMCV et président du club de Fos. La particularité de ce club est qu'il est fermé car il s'agit d'un club des salariés (ou retraités) d'ArcelorMittal. La population vieillissante fait que le club est moribond et ne comprend plus que 2 membres actifs. Il a été sauvé de sa disparition grâce au jumelage avec le club photo.

1.2 Club de Boulouris

Jean-Baptiste Miquelle, Responsable de l'activité audiovisuelle de Boulouris : 45 membres. L'activité Audiovisuelle fait partie du cercle de Boulouris qui a également d'autres activités.

1.3 Club de Cannes (CCCC)

Jean-Pierre Droillard président du CCCC (Cannes). L'activité a triplé depuis 3 ans. Les tournages se font en groupes autonomes. Le club fonctionne le vendredi pour le montage. Le club organise chaque année un festival de créativité depuis 27 ans. Le club se porte bien mais rencontre actuellement un problème de subvention qui compromet l'avenir du festival.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

1.4 Club de Velaux (Atelier Cinéma Passion)

Daniel Caracci dit "Vito". je suis à l'UMCV depuis quelques années. Je suis conseiller au CA de l'UMCV et responsable du Jumelage.

1.5 Club de Marseille (Ciné-Travelling)

Guy Lombardi est vice-président de Ciné-Travelling. Le club est hébergé dans le 8^{ème} arrondissement avec des locaux. Le club est vieillissant

1.6 Club de Nîmes (Algéociné)

Georges Culpin vient du club Gard Média, anciennement les amis de la TV. Le club a explosé l'an dernier. Une association de fait a été créée. Alain Boyer précise l'avantage qui est de ne pas avoir besoin de déposer des statuts, mais elle n'a pas de personnalité juridique. Gard-Média est devenu V2C Vidéo Cinéma création.

Il y a 7 membres actuellement. Il y a problème entre les membres pour adhérer ou non à la Fédération.

Pour **Alain Hasenpouf**, il y a 2 catégories de personnes. Les anciens pour qui l'adhésion à la Fédé paraît évidente, et les nouveaux qui ne voient pas trop l'intérêt. **Jean-Pierre Droillard** dit qu'il y a des réalisateurs, mais aussi des spectateurs qui eux ne veulent pas cotiser. Les motivations des adhérents sont diverses : créateurs ou simples accompagnateurs + soutien ?

1.7 Club de Salon (ACC Craponne)

Guy Capuano président de ACC Craponne né au Lycée Adam de Craponne. Le club s'est transporté depuis 2004 à la MJC. Environ 15 adhérents. La collaboration avec le lycée et donc les jeunes a continué. Avec les adultes, il y a eu quelques défections. On participe avec des actions sur les établissements scolaires. Chaque année, un petit film est fait avec les CM1, CM2. Une autre expérience avec le lycée agricole de Lambesc.

Jeanne Glass est vice président de ACC Craponne. Ancienne présidente de l'UMCV pendant 15 ans. Vice-présidente de l'UNICA. Responsable de la formation à l'UMCV.

1.8 Club de Nîmes (Vidéo Energies)

Jean Luce est président du club Vidéo Energies à Nîmes qui fonctionne depuis 15 ans. Il y a 4 parties : Intérêt personnel pour leurs films ou leurs photos, la réalisation de films vidéo, la réalisation de diaporamas. Il y a eu également la réalisation d'un film pour Electricien sans frontières. Ouverture également sur la plongée avec des films subaquatiques. On a beaucoup de retraités, mais on voudrait faire venir des jeunes. C'est assez difficile car ils veulent tout de suite.

1.9 Club de Ventabren (Les amis du Festival Courts dans le Vent)

Alain Boyer est président de l'UMCV. On travaille avec la Marelle. Le club "Amis du festival Courts dans le Vent" est un club atypique créé pour mettre en place une structure administrative afin de pérenniser les rencontres régionales à Ventabren.

Donc, en conclusion, nous constatons une grande hétérogénéité des clubs (une dizaine) de l'UMCV quant à leur nature, leur fonctionnement et leurs ambitions. Une centaine d'adhérents, avec un recrutement généralement en baisse.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

2. ATTENTES DES CLUBS

2.1 Site Internet

Jeanne Glass souligne l'intérêt d'utiliser le site de l'UMCV : chaque club peut ajouter des pages au site pour la communication aux adhérents par l'intermédiaire des présidents.

Il n'a pas d'accès à Internet au niveau club. **Alain Boyer** dit que c'est normalement une démarche individuelle. A sa connaissance, il n'y a pas ou très peu de club qui ont Internet dans leurs locaux.

2.2 Assurances

Alain Boyer rappelle que la FFCV donne avec la cotisation une assurance RC et PJ pour les administrateurs, les adhérents et les bénévoles les activités cinéma prévues dans les statuts (hors local et matériel). En gros c'est une économie d'environ 150 € pour un club. Rappelle qu'il existe différents types de réalisations :

Pour des besoins spécifiques les club peuvent demander une extension à la GMF (Paris) La responsabilité du Président du club est engagée.

Pour toutes questions complémentaires **Alain Boyer** propose qu'on lui envoie un mail.

2.3 Aide aux demandes de subventions

Georges Culpin demande si l'UMCV peut apporter une aide aux demandes de subventions aux élus, ou de mettre en place une aide à la rédaction des dossiers de demandes de subventions **Alain Boyer** connaît le sujet, et envisage la possibilité de mettre en place un support et va faire remonter le sujet à la FFCV.

Alain Boyer. Il faut identifier la population visée et tenter d'entrer dans le cadre du domaine Culturel ou Education Populaire. Avantage de la FFCV, elle est reconnue d'utilité publique. Veiller à ne surtout pas oublier de le mentionner dans les demandes de subventions. Bien préciser le nombre de personnes visées.

Georges Culpin parle des réserves parlementaires. **Alain Boyer** dit que c'est possible, mais il faut renvoyer l'ascenseur.

2.4 Formation

Jean Luce rappelle la nécessité de proposer des stages de formation (comme par exemple l'analyse de films pour les membres des jurys). **Alain Boyer** dit que c'est faisable qu'il suffit de prendre contact avec lui pour fixer un rdv. **Jeanne Glass** est spécialisé dans l'analyse filmique.

Jean Luce aimerait aussi une décentralisation des formations, si par exemple il pouvait constituer un groupe de 15 personnes. **Alain Boyer** dit que jusqu'à présent les formations étaient centralisées, mais c'est possible si cela rentre dans le budget. Il faut penser au financement de ces stages, à la participation des stagiaires aux frais de repas, de route (covoiturage ?) au défraiement du formateur (professionnel ou amateur compétent ? Quelle rémunération ?).



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

Jeanne Glass rappelle qu'il y a eu de nombreux stages de fait dans tous les domaines. Elle peut proposer un stage d'étalonnage, et sur la prise de son.

Alain Hasenpouf demande que dans le cadre de formation de formateurs, on puisse avoir un Power-Point pour redistribuer.

Jeanne Glass dit que l'on peut aussi demander à être figurant dans un tournage, car cela est très formateur, puisque l'on est dans la place.

Une question est posée sur la possibilité de visiter des studios de cinéma professionnel. A priori, il n'y aurait pas de problème pour les extérieurs hors tournage. Pour les tournages : 1 ou 2 personnes peuvent y accéder si elles sont introduites par un ami.

2.5 Interprétation des statuts et/ou du Règlement intérieur

Alain Boyer : Si il y a un point du règlement ou des statuts sujet à interprétation, le CA dans sa nouvelle formule est mieux fondé pour débattre et aménager le règlement intérieur pour apporter les précisions nécessaires. Mais on est aussi dépendant du règlement national et international. On peut faire remonter des demandes de précision au niveau national.

2.6 Demi tarif pour les jeunes

Jeanne Glass voudrait qu'il y ait un 1/2 tarif pour les jeunes. **Alain BOYER** indique que cela est prévu par la FFCV pour les jeunes de moins de 26 ans 12€ au lieu de 33€

2.7 Aide pour les petits clubs

Claude Kies demande que quelque chose soit fait pour les petits clubs.

Pour **Jean-Baptiste Miquel** qui est nouveau dans le domaine du cinéma, il attend qu'on aide son club à grandir plutôt que d'exiger 5 membres minimum. Il attend une aide pour redynamiser son activité. **Alain Boyer** ira rendre visite à son club à Boulouris.

2.8 Aide pour les organisations de festival

Jean-Pierre Droillard attend une aide pour le festival de créativité, tant au niveau Photo que Vidéo. Un relais pour la formation. Avoir un annuaire des vidéastes comme cela existe pour les diaporamistes. Comment décider aux réalisateurs de Bourges à envoyer leurs films. Avoir des conseils pour doter le festival.

Pour le « festival de la créativité » (Films et MAP – Montages Audiovisuels Photographiques. 2.000 euros de prix), le club sert de relais pour la collecte des fichiers. La salle de projection est prêtée par la municipalité et la participation est gratuite. Les prix doivent-ils être en argent ou autres ? Faut-il faire payer l'inscription aux films pour les concours ? Peut-on envisager une Sponsoration ou aide éventuelle de l'UMCV ? **Alain Boyer** dit que c'est possible, non par l'UMCV mais avec les Amis du Festival CDLV et propose une aide de 500€.

2.9 Atout-Sud

Alain Boyer se fait l'écho de **Janou Becker** qui souhaitait avoir les adresses mails des membres. La FFCV n'a pas transmis les adresses mais un listing des numéros de carte et qui indique qu'« ATOUT



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

SUD », le bulletin illustré de l'UMCV, est en crise de fonctionnement et en possible mutation. Janou se plaint de la raréfaction des articles envoyés. Elle propose d'éditer soit 1 numéro par an, soit que les articles soient enregistrés sur le site de l'UMCV au fur et à mesure de leur rédaction.

Le CA souhaite la continuation de la parution d'Atout Sud. Alain accepte la proposition faite par les présidents de club présents qui suggèrent l'établissement d'un calendrier de rédactions d'articles par clubs pour les rappeler à fournir des articles et permettre la publication de 2 numéros d'Atout- Sud par an.

2.10 Attentes diverses

Georges Culpin s'interroge comment pénétrer le monde de l'éducation nationale. **Jeanne Glass** dit que on peut proposer un projet intéressant pour les jeunes et un directeur d'école peut être intéressé. Mais attention, pour les projets scolaires, l'aide de l'Education Nationale n'est envisageable que dans le cadre des projets européens, alors que celle des établissements scolaires dépend des chefs d'établissements et qu'il faut user si possible d'une relation personnelle avec un enseignant.

Antoine Paoli (Montpellier) (attentes envoyées par mail) D'abord , il me semble que depuis environ 2 ans, la communication entre les clubs et l'UMCV est meilleure et plus concrète avec des réalisations notables . Merci aux acteurs de ces efforts.

A propos des attentes , il y a la formation . Nous avons suggéré , il y a quelque temps un travail sur l'amélioration et la maîtrise du son pendant les prises de vue et après? lors du montage.

Certains nouveaux logiciels comme Studio 16 et suivants nous posent quelques problèmes . Nous avons participé , en février 2014 à une journée de travail sur Magix , à Nîmes grâce à la la gentillesse et aux compétences de Philippe KIEFFER. Une des pistes serait peut être de mieux mutualiser les connaissances entre clubs grâce à une meilleure connaissance des compétences particulières et des disponibilités dans chaque club....

Le Big Data semble être un outil formidable que je n'ai pas encore testé. Est-ce que cela remplace, avec les mêmes facilités d'usage, les DVD que proposait l'UMCV ?

Organiser le CA de l'UMCV à des endroits différents est tentant mais certains clubs sont très excentrés. Salon de Provence me semble bien placé.

Pour les Rencontres Régionales , il faudrait peut être limiter la participation soit au nombre de films par club , soit à la durée allouée à chacun . Une durée maximum pour chaque film pourrait être fixée , variable selon les catégories..Une redéfinition des catégories pourrait être envisagée.

Concernant la composition du jury, celui auquel j'ai assisté me semblait bien équilibré avec des participants de divers horizons et diverses expériences.

Albert Peiffer (Sète) (attentes envoyées par mail) Peut être la FFCV, pourrait essayer de négocier au niveau national, des forfaits tarifaires pour les clubs affiliés avec la solution de montage Adobe Première Créative Cloud, qui pour le moment est proposée en abonnement à des tarifs prohibitifs. (1 forfait par club par exemple).

Toujours des demandes de stages sur des procédures comme l'étalonnage, ou la prise de son par exemple.

On peut toujours rêver : la mise à disposition de matériel de tournage. Grue, travelling, trépied professionnel, kit lumière etc. qui seraient loués à bas prix ou prêtés aux clubs pour les besoins d'un tournage par exemple.

Diaporamas.

Les diaporamas qui se rapprochent de plus en plus des films sont ils admis pour les rencontres régionales ? Alain se renseigne auprès de la FFCV.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

2.11 DVD du National et du Régional

Alain Boyer : La FFCV ne fera plus de DVD du National. L'UMCV va faire pareil car il n'y a pas assez de demandes et il reste beaucoup d'invendus. De toutes façons, les films sélectionnés pour Bourges sont sur le cloud de la FFCV. C'est gratuit. Il suffit de faire son choix et de demander le code d'accès à Philippe Sevestre.

Il reste le problème des films primés au régional mais non sélectionnés pour Bourges. Alain peut les fournir à la demande.

3. POINT FINANCIER

Claude Kies : Les comptes sont équilibrés au 30 septembre 2014, malgré une petite diminution du nombre d'adhérents. Ceci est possible grâce aux aides financières apportées par l'association "Amis du Festival Courts dans le vent". Voici l'état de nos liquidités :

Désignation	Au 31/12/2013	Au 30/09/2014
Compte-courant La Poste	345 €	647 €
Livret La Poste	4 990 €	4 990 €
Totaux	5 335 €	5 638 €

Alain Boyer : A l'association des "Amis du Festival Courts dans le vent", le régional coûte 6 800 €. La mairie finance la salle, un prix, le projecteur, l'écran, l'hébergement du jeune réalisateur et l'apéritif soit environ 1 500 €.

La CPA nous a octroyé une subvention de 2 000€.

La Municipalité de Ventabren nous a octroyé une subvention de 1 000€.

4. ATTENTES DES ADMINISTRATEURS

4.1 Participation et réactivité des clubs

Le CA attend une participation et de la réactivité aux échanges. Avoir un retour de la part des ateliers. Un exemple typique est la difficulté d'avoir les retours de réservation pour les repas du régional.

Pour soulager le CA, il y a la possibilité de prendre en charge des activités à distance.

Alain Boyer rappelle que la FFCV est une fédération de club. Et qu'en application de ce principe toutes informations, toutes communications sont envoyées aux présidents de club chargés à eux d'organiser le report vers leurs adhérents. Bien entendu, s'ils souhaitent une aide, un avis je répondrai présent .

4.2 Favoriser les adhésions

Alain Boyer lance la réflexion concernant le problème des adhésions, il nous faut trouver un système pour avoir le maximum d'adhésions, car la baisse des adhésions ne peut que faire augmenter mathématiquement la cotisation.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

Comment ? Etablir un parrainage du club ou de l'UMCV pendant un an sous la forme d'une remise sur le prix de la cotisation ? Cette solution peut être adoptée à l'essai en créant un budget d'aide à la minoration des cotisations

Pour **Alain Boyer**, le problème de la FFCV est que le nombre des adhérents baissent, malgré une optimisation des charges fixes de la FRFCV la cotisation ne peut qu'augmenter si on continue comme cela. L'UMCV est la 8ème région de la FFCV. 25 % du montant des cotisations payées à la FFCV retourne à l'UMCV.

Il faut faire un geste au niveau des jeunes. Éventuellement, offrir une cotisation réduite sous forme de parrainage pour une nouvelle adhésion.

Jean-Baptiste Miquel ne croit pas trop à une baisse des cotisations et que cela n'est pas ce qui influe les gens. Il pense que les gens recherchent des services. Il faut donc que le club soit attractif par lui-même et au travers de la FFCV.

Alain Boyer rappelle que en plus, le minutage de projection au National est proportionnel au nombre d'adhérents. Pour l'intérêt de nos réalisateurs il nous faut plus de minutage pour le national donc plus d'adhésion.

5. ACTIONS DÉCIDÉES

5.1 Formation

Il est décidé d'étudier la faisabilité de 2 formations : "Prise de son" et "Etalonnage".

Parallèlement, **Alain Boyer** propose de lancer un audit dans les clubs pour définir les lieux et les sujets des futurs stages en fonction du nombre des demandes.

5.2 Nouvelles adhésions

Pour répondre à l'attente des clubs de l'UMCV devant l'augmentation de la cotisation 2015 et pour favoriser l'adhésion de nouveaux membres nous avons décidé à l'unanimité des présents de tester pour 2015 **une ristourne de 50% pour les nouveaux arrivants**, après accord du CA et sans limitation de nombre.

La procédure suivante est mise en place pour ne pas perturber la gestion au niveau national :

1. Les clubs font normalement leur demande de cartes fédérales à la FFCV (anciens et nouveaux adhérents) **et règlent à la FFCV la totalité des cartes.**
2. **L'UMCV rembourse aux clubs** dans un deuxième temps 50% des cotisations des nouveaux adhérents.

5.4 Frais de déplacement

Remboursement des frais de déplacement pour le CA par l'UMCV. Ceux qui le souhaitent pourront se faire rembourser une participation à définir. Elle serait basée sur l'éloignement par rapport au lieu de réunion. Le RI sera modifié en conséquence.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

Pour ceux qui ne souhaitent pas se faire rembourser, il y a la possibilité de récupérer une partie des frais en les diminuant des impôts. Il s'agit de la procédure d'abandon de frais décrite dans le chapitre suivant.

5.3 Abandon de frais

Quand le bénévole choisit de faire don à l'association des frais engagés, cet abandon de créance est assimilé à un don et il peut ainsi bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu. Les limitations et plafonds sont prévus par l'article 200 du CGI auquel le bénévole voudra bien se référer.

Le principe simplifié est le suivant : Le bénévole remplit un papier dans lequel les frais abandonnés sont décrits et chiffrés. Ce papier est remis au trésorier de l'UMCV qui le vérifie et le valide, puis le comptabilise et délivre un reçu conforme au modèle CERFA 11580*03 annexé au BOI 7 S-7-08 du 9 juin 2008.

Le bénévole déclare et joint le reçu à sa feuille d'impôt.

Une procédure détaillée sera établie par le trésorier de l'UMCV.

5.5 Festival de la créativité du CCCC de Cannes

Participation financière au festival de la créativité du CCCC de Cannes. Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée sur le budget des amis du festival.

Elle pourrait être compensée par une participation de l'UMCV au jury .

5.6 Atout Sud

La parution d'Atout Sud est maintenue. On décide de faire un planning sur lequel les clubs s'engagent à fournir des articles permettant la parution semestrielle.

Alain proposera à Janou de continuer la prise en charge de la parution d'Atout Sud suivant cette formule

5.7 Assurance.

La FFCV, sous préconisation de l'UMCV, en application de sa responsabilité statutaire a contracté un contrat d'assurance PJ et RC pour l'ensemble de ses adhérents. Il est maintenant de la responsabilité seule des présidents de clubs, après analyse des prestations réciproques de leur assureur actuel et de celles proposées par le contrat national de décider de la résiliation de leur contrat actuel.

Cette résiliation doit permettre aux clubs une économie de 150 à 200€.

Pour toutes questions complémentaires **Alain Boyer** propose qu'on lui envoie un mail.

6. FIN DE LA RÉUNION

Alain BOYER remercie tous les participants qu'ils soient présents ou retenus par des obligations qui nous fait parvenir leurs attentes.

Prochaine réunion jeudi 19 mars de 10 à 16 H 00. Lieu à préciser, peut-être à Saint-Gervasy 30320 si Georges Culpin confirme.

La séance est levée à 16 H 45



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 25 Octobre 2014

ACTIONS INDUITES

6.1 Stage « Etalonnage »

Contact a été pris avec Lionel Payet directeur du studio " La planète rouge". Studio, basé à Marseille, qui est spécialisé dans les effets spéciaux et l'étalonnage. Lionel Payet m'a dit qu'un de ses étalonneurs serait susceptible d'intervenir pour nous initier à l'étalonnage.

Recensement des besoins en cours.

6.2 Diaporamas

Informations FFCV

Il y a des demandes de la part d'autres clubs dans d'autres régions pour présenter des diaporamas aux rencontres régionales.

Ce sujet sera débattu lors du CA de La FFCV en janvier.

6.3 Adobe

La FFCV a un accord avec CM Consult pour **ADOBE - CREATIVE CLOUD**

« Abonnement COMPLET pour EDUCATION »

L'abonnement complet c'est quoi ?

L'accès à un large choix de logiciels de création Adobe ainsi que des nouveautés, et des mises à jour disponibles immédiatement.

C'est un abonnement annuel, à renouveler tous les ans à la même date.

Les logiciels sont installés directement sur l'ordinateur de l'utilisateur.

Ils sont multilingues à définir lors de l'installation.

Vous avez le choix d'installer les logiciels en CS6 ou CC.

Les nouveautés CC ne sont compatibles que Windows 7 ou 8 / Mac OS X 10.7 ou 10.8

Tarif

33,00 HT/j soit 396,00€ HT/an soit 473,61 TTC annuel

Réservé aux établissements scolaires et associations à but non lucratif.

1 abonnement = 1 utilisateur = 473,61 TTC annuel

6.4 Modification du RI

Le règlement intérieur sera modifier pour inclure la mise en place d'un défraiement pour déplacement d'un Président de club hors de son département pour se rendre à un CA de l'UMCV